|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 673** **DU 13/07/2022** |

Adresse du bien à vendre : Le Bourg 46360 SAINT-MARTIN-DE-VERS

Descriptif : Maison en pierre dans un village de la vallée du Vers, d'environ 92 m² de surface habitable avec un terrain de 440m² avec puits. Rez-de-jardin : 3 caves dont 2 indépendantes, petite pièce, salle d'eau/wc. Rez-de -chaussée : séjour avec poêle à bois, cuisine indépendante. Etage : 2 chambres mansardées. Tout à l'égout. 2 autres parcelles non attenantes à la maison de 1330m² et 6530m².

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques: www.georisques.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| **Madame LEGELEY Marina**26 rue de Chambery Bt A Appart N° 1 33140 VILLENAVE-D'ORNON | **Immobilier Quercy Transactions** au capital de 7.780€ RC 4332059293, place Jean-Jacques Chapou (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORSCarte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **107 000 € (CENT SEPT MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 9 095 € (NEUF MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 29 juin 2023 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |